



Fonds d'innovation
**pour réduire
l'itinérance**



Alliance canadienne pour
mettre fin à l'itinérance



**National Indigenous
Homelessness
Council**

Séance d'information · 19 février 2026



Reconnaissance territoriale

D'un océan à l'autre, nous reconnaissons les territoires ancestraux des Inuit, des Métis et des Premières Nations qui ont toujours habité ces terres. Nous reconnaissons les répercussions historiques et continues de la colonisation et nous nous engageons à décoloniser nos systèmes et à poursuivre un processus de réconciliation en continu. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la CVR, l'appel à la justice des FFADA et les principes de l'autonomisation et de l'autodétermination guident notre travail.

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance s'engage à promouvoir l'équité, la dignité, la justice et l'appartenance. Nous soutenons les communautés en quête d'équité en tant qu'allié·e·s antiracistes, antioppressif·ve·s et inclusif·ve·s.



Mobilisation, campagnes et politiques

Pour mettre fin à l'itinérance, nous devons changer les politiques et l'opinion publique. Nous travaillons avec les communautés et les gouvernements pour développer des politiques efficaces, tout en renforçant le soutien du public pour mettre fin à l'itinérance.



Impact sur la communauté

Nous travaillons en partenariat avec les communautés et les soutenons dans la mise en place de systèmes locaux de réponse à l'itinérance visant à réduire et à mettre fin à l'itinérance. Notre approche comprend l'accompagnement, la formation, le développement de systèmes, l'apprentissage par les pairs et un soutien communautaire continu et adapté.



Données et stratégie

Nous travaillons avec les communautés locales et les partenaires pour créer des solutions visant à réduire l'itinérance en fournissant des données, en suivant les tendances, en créant des ressources et en mobilisant les connaissances pour mettre fin à l'itinérance.

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance

L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance s'efforce de prévenir et de mettre fin à l'itinérance en aidant à mettre en place des systèmes d'intervention communautaires efficaces et en faisant campagne pour les changements de politique nécessaires pour que tout le monde ait un chez-soi.

Congrès national pour mettre fin à l'itinérance

Chaque année, le Congrès national pour mettre fin à l'itinérance rassemble plus de 2000 personnes de tout le secteur pour s'engager et apprendre les un·e·s des autres, afin d'accélérer la fin de l'itinérance dans leurs communautés.



National Indigenous Homelessness Council

Nous sommes une coalition nationale d'**entités communautaires (EC)** du volet **Itinérance chez les Autochtones (IA)** et de **comités consultatifs communautaires autochtones (CCCA)** de Vers un chez-soi. Notre coalition sert de voix et de défenseuse de droits pour les peuples et les organismes autochtones servant les personnes en situation d'itinérance.

www.nihc-cnasa.ca

Funded by the
Government
of Canada

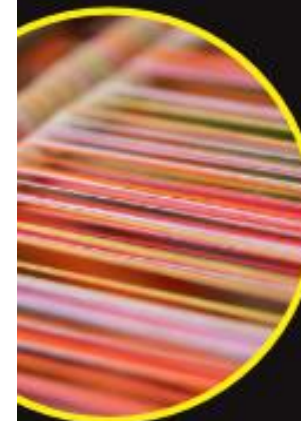
Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada 



LE PROCESSUS PATH

Une approche autochtone ancrée dans la communauté qui refaçonne l'accès coordonné en centralisant les relations.



ACCOMPAGNEMENT COMMUNAUTAIRE

Nous soutenons les organismes autochtones à offrir des services de santé et de logement ancrés dans la culture, le soin et l'appartenance.



COORDINATION NATIONALE

Nous soutenons les communautés autochtones à offrir des services culturellement adaptés à nos proches dans le besoin.

Séances d'information

- **Anglais :** 18 février 2026 à 14 h HNE – Visionner l'enregistrement
- **Français :** 19 février 2026 à 14 h HNE – [Cette séance](#)
- **Organismes menés par des personnes autochtones et EC du volet IA :** 25 février 2026 à 14 h HNE
(pour y assister, envoyez un courriel à lisaS@nihc-cnasa.ca) **À noter : les personnes déjà inscrites recevront une invitation.**

Cette séance d'information s'adresse à tous les organismes menés par des personnes autochtones et aux EC financées par l'entremise du volet Itinérance chez les Autochtones du programme Vers un chez-soi (incluant les EC qui reçoivent du financement du volet IA et Communautés désignées). Animée par le Conseil national autochtone sur le sans-abrisme (CNASA), cette séance vous permettra d'approfondir vos connaissances sur les débouchés possibles et sur les implications qui découlent d'un financement du FIRI et sur des sujets comme la gestion des données individualisées de qualité, la conception et l'évaluation de projets ainsi que la souveraineté des récits et la diffusion des savoirs. Préparez les questions que vous souhaitez poser !

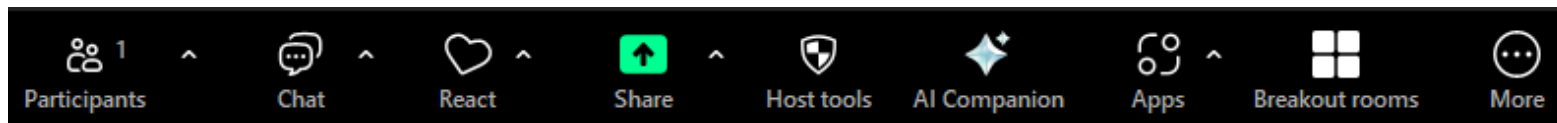
Ordre du jour

Introduction	5 minutes
Survol du FIRI	15 minutes
Qu'est-ce qu'un « bon » projet pour le FIRI ?	10 minutes
Foire aux questions (FAQ)	15 minutes
Période de questions	15 minutes



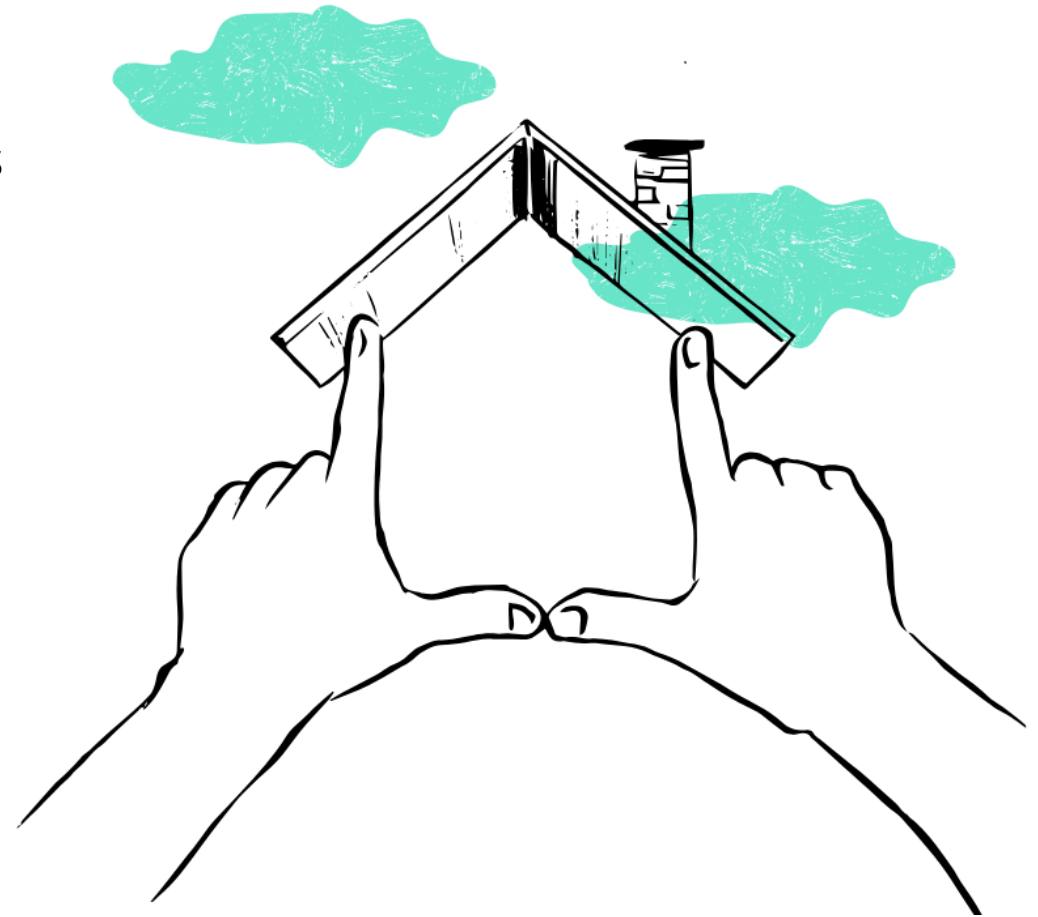
Informations pratiques

- Cette séance sera enregistrée et disponible en différé
- Tout le monde est en mode silencieux
- Utilisez la section Questions/Réponses ou le clavardage ('chat') pour poser vos questions



Objectif de cette séance

- Vous aider à déterminer si le FIRI est une bonne avenue pour votre communauté et souligner les éléments clés d'un « bon » projet pour le FIRI.
- Vous donner un aperçu du processus de demande et répondre aux questions fréquemment posées.
- Répondre à vos questions lors d'une période de question en direct.



Page web du FIRI



Nous avons mis à jour la Foire aux questions

Survol du FIRI



Qu'est-ce que le Fonds d'innovation pour réduire l'itinérance (FIRI) ?

- Géré par l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, le FIRI accorde des bourses non renouvelables pour des projets novateurs et fondés sur les données visant à réduire l'itinérance de manière mesurable.
- L'ACMFI, en partenariat avec le Conseil national autochtone sur le sans-abrisme (CNASA), fournira des orientations et un accompagnement individuel sur le projet et partagera les approches éprouvées par d'autres communautés à travers le pays.

Le FIRI s'inscrit dans l'engagement du gouvernement fédéral dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, comme annoncé dans le budget de 2024.

Admissibilité

Pour être admissible à soumettre une candidature, les organismes demandeurs (à l'extérieur du Québec*) doivent être :

- L'entité communautaire (EC) Vers un chez-soi pour :
 - le volet Communautés désignées (CD), ou
 - le volet Itinérance chez les Autochtones (IA), ou
 - le volet Itinérance dans les territoires (IT)
- ou l'organisme communautaire principal participant à Prêt pour zéro Canada (PPZ-C).

Une déclaration d'intérêt (DI) sera utilisée pour évaluer l'admissibilité et l'adéquation des projets pour le FIRI. En se basant sur les DI, nous inviterons les communautés sélectionnées à soumettre leur candidature.

* Les organismes du Québec ne sont pas admissibles au Fonds d'innovation pour réduire l'itinérance. Logement, Infrastructures et Collectivités Canada collaborera avec le gouvernement du Québec pour mettre en place ce financement conformément aux compétences et aux priorités des deux gouvernements en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.

Admissibilité

En plus des critères d'admissibilité nommés dans la diapositive précédente, l'organisme demandeur doit :

- Présenter un **projet d'amélioration** visant à réduire l'itinérance en augmentant le nombre de personnes qui emménagent dans un logement ou en diminuant le nombre de personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance pour la population cible ;
- Avoir un **répertoire de données individualisées (RDI) de qualité** (validé par l'ACMFI) visant à mesurer la réduction de l'itinérance pour la ou les populations cibles du projet.
 - Un RDI de qualité (version 4.0) si votre projet cible les personnes en situation d'itinérance hors refuge ou toutes les personnes en situation d'itinérance
 - Un RDI de qualité (version 3.0) si votre projet cible les personnes en situation d'itinérance chronique ou les ancien·ne·s combattant·e·s en situation d'itinérance

Note : Nous invitons les communautés qui ne répondent actuellement pas à tous les critères d'admissibilité à envoyer leur déclaration d'intérêt (DI) quand même. Utilisez l'espace fourni dans la DI pour nous faire part d'éléments contextuels additionnels par rapport à vos efforts et à vos plans. Bien que l'admissibilité soit exigée pour l'obtention de financement, les projets qui ne sont pas encore prêts peuvent recevoir des orientations et un soutien afin de renforcer leur future mise en candidature. Nous pouvons aussi partager votre DI avec le CNASA afin qu'il la révise et offre du soutien additionnel.

Admissibilité

- L'ACMFI partagera les apprentissages tirés des projets financés avec d'autres collectivités à travers le pays. Les communautés dont le projet aura été financé doivent s'engager à partager leurs apprentissages ainsi que les retombées et les données de leurs initiatives avec l'ACMFI. Elles doivent en outre avoir la capacité et la volonté de partager leur répertoire de données individualisées (RDI) de qualité avec l'ACMFI minimalement tous les mois.
- L'ACMFI travaillera avec les communautés pour soutenir les annonces locales sur le projet et pour souligner les pratiques prometteuses et les réussites sur son site web, par courriel et sur les réseaux sociaux.

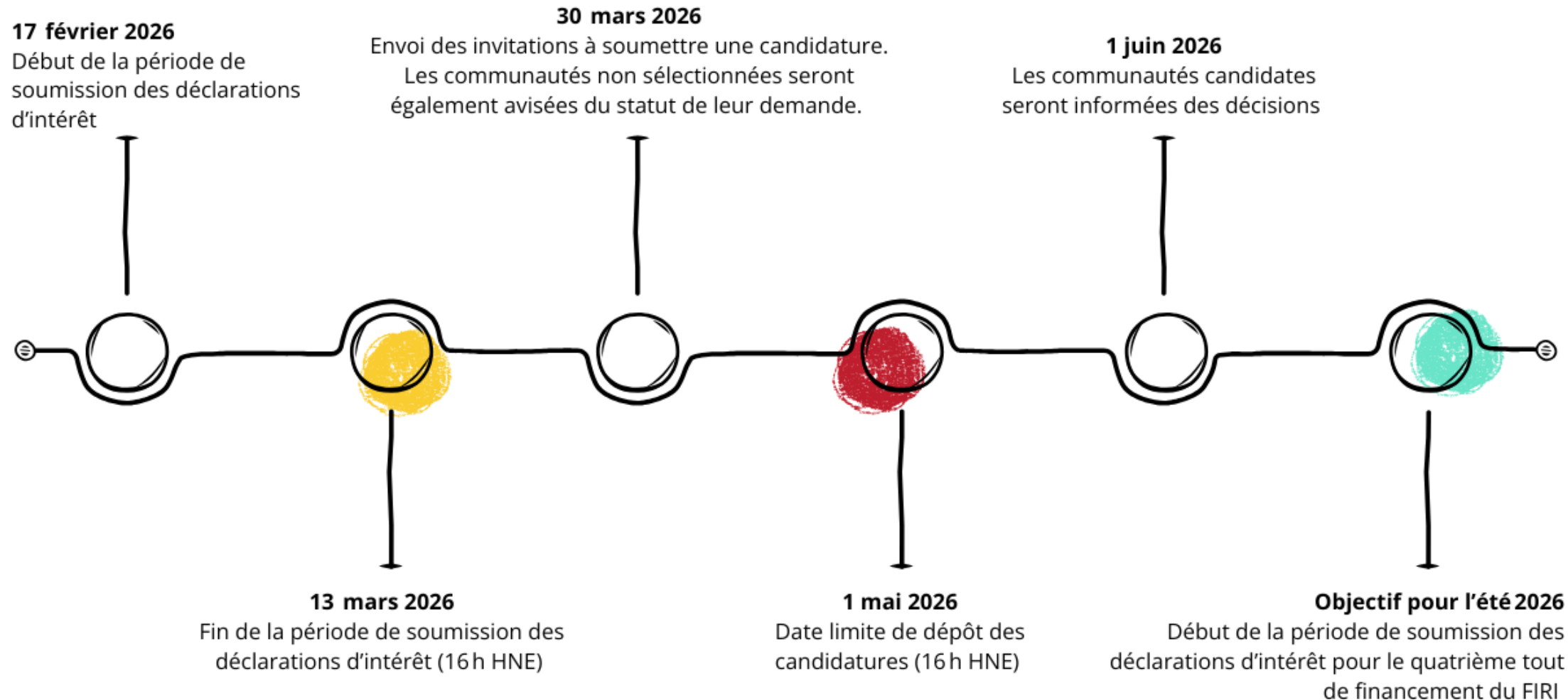
Populations cibles

Les populations prioritaires pour les projets du FIRI sont les suivantes :

- Les personnes en situation d'itinérance hors refuge (fortement encouragé)
- Les populations en situation d'itinérance chronique
- Les ancien·ne·s combattant·e·s en situation d'itinérance

Note : Vous pouvez choisir de cibler n'importe quelle population sur laquelle vous avez des données individualisées de qualité. Toutefois, les projets du FIRI qui ciblent les populations ci-dessus sont fortement encouragés et seront prioritaires pour l'obtention de financement.

Dates importantes



Qu'est-ce qu'un « bon » projet pour le FIRI ?



Qu'est-ce qu'un « bon » projet pour le FIRI ?

- Les projets devraient viser à réduire l'itinérance en **augmentant le nombre de personnes qui emménagent** dans un logement ou en **diminuant le nombre de personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance**.
- Les projets doivent :
 - ✓ avoir des objectifs spécifiques, mesurables, appropriés, réalistes et temporellement définis (SMART) ;
 - ✓ utiliser des données pour orienter la conception du projet, en mesurer les résultats, déterminer et/ou résoudre les inégalités au sein du système actuel ;
 - ✓ suivre des cycles courts de type *Plan-Do-Study-Act* (penser, démarrer, contrôler, agir) ;
 - ✓ être novateurs au sein de votre communauté ;
 - ✓ offrir la possibilité de partager avec d'autres communautés les retombées positives afin de réduire l'itinérance partout au pays.



Comment concevoir un projet pour le FIRI

- Commencez par votre contexte et vos données locales : que se passe-t-il dans votre communauté?
- Créez un test : que pourriez-vous faire différemment?
- Utilisez une optique d'amélioration de la qualité : où est-ce qu'un changement risque d'engendrer les plus grandes retombées?
- Vérifiez l'adéquation au FIRI : votre projet convient-il à la visée du FIRI?

Nous vous encourageons à communiquer avec votre conseiller·e en amélioration ou avec le CNASA. Nous voulons connaître vos projets et vous aider à réduire l'itinérance dans votre communauté par l'entremise d'un projet financé par le FIRI!

Dans l'incertitude quant à la bonne personne à contacter? Envoyez un courriel à l'adresse hrif@caeh.ca



Données au niveau du système pour favoriser l'amélioration

Utiliser le nombre total de personnes en situation d'itinérance active comme décompte en temps réel et pour suivre les progrès globaux

Utiliser les données d'entrée pour cibler les efforts de prévention

Utiliser les données de sortie pour surveiller et accélérer les emménagements

Qui se retrouve en situation d'itinérance et pourquoi?

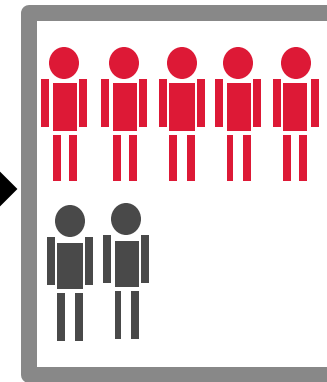
ENTRÉE



PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE ACTIVE



SORTIE



ENTRÉE:
NOUVELLEMENT
IDENTIFIÉS



ENTRÉE:
RETOURS DE
L'ÉTAT LOGÉ



SORTIE:
EMMÉNAG-
EMENTS

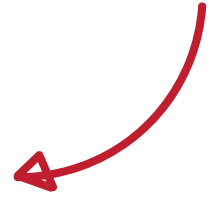
Les programmes de logement fonctionnent-ils ?

Qu'est-ce qui fonctionne pour aider les gens à se loger ?

Des partenariats forts

Astuce de pro : les gens sur le terrain seront habituellement en mesure d'identifier là où des améliorations sont possibles

- Les EC (les organismes à la tête des projets qui peuvent soumettre une demande au FIRI) devraient collaborer avec d'autres organismes de services pouvant soutenir la mise en œuvre du projet.
- Songez à des manières de collaborer avec des organisations locales ayant une expertise ou des mandats pertinents pour soutenir la population ciblée.
- Collaborez avec des organismes autochtones pour acquérir les (dés)apprentissages nécessaires en lien avec toutes les phases d'élaboration et de conception du projet.
- Centralisez l'expérience vécue et les voix des client·e·s dans l'élaboration et la conception du projet.



Ressource

- Voici une ressource concise et pratique pour vous aider à renforcer votre candidature.
- ACMFI - Les rouages d'une candidature exemplaire au Fonds d'innovation pour réduire l'itinérance



Foire aux questions



Comment les projets seront-ils sélectionnés ?



Les déclarations d'intérêt seront d'abord examinées pour s'assurer que tous les critères d'admissibilité sont remplis. Les communautés dont le projet satisfait à ces critères recevront une invitation à soumettre une demande de subvention.



Les conseiller·e·s en amélioration de l'ACMFI travailleront avec les organismes demandeurs dont la candidature aura été retenue sur la base de leur déclaration d'intérêt afin de remplir une demande officielle. Le Conseil national autochtone sur le sans-abrisme (CNASA) pourra également apporter son soutien.



Le choix des projets sera effectué par un comité composé de représentant·e·s de l'ACMFI avec le soutien du Conseil national autochtone sur le sans-abrisme et d'autres expert·e·s.

Quel montant de financement est disponible ?

- Il n'y a pas de montant déterminé par projet. Le financement pour chaque projet est décidé au **cas par cas** et dépend de facteurs tels que les ressources dont chaque communauté a besoin pour atteindre l'objectif de son projet.
- Le FIRI est destiné à fournir des **subventions non renouvelables** pour obtenir une « preuve de concept » pour les projets choisis.
- Les organismes demandeurs doivent envisager la durabilité des projets au-delà de la fin du projet (12 mois).

Dépenses admissibles

- **Les dépenses de projet doivent se conformer aux directives de Vers un chez-soi.**
- Les projets doivent se concentrer sur des interventions systémiques et idéalement durables au-delà du financement du FIRI.
- Le FIRI ne financera pas les dépenses en immobilisations telles que l'acquisition de propriétés, les nouvelles constructions ou les rénovations majeures.
- Les dépenses en capital mineures (allant jusqu'à 50 000 \$ et conformément aux dépenses admissibles en vertu des directives de Vers un chez-soi) peuvent être considérées seulement si elles soutiennent manifestement une amélioration à l'échelle du système pour diminuer l'afflux d'entrées en itinérance ou augmenter les sorties vers le logement. Ces demandes sont examinées au cas par cas.

Pour plus de détails, consultez la [FAQ](#). Si vous n'êtes pas certain·e de l'admissibilité d'une activité ou dépense, veuillez en parler avec votre conseiller·e en amélioration ou contacter HRIF@caeh.ca.

Une communauté qui a reçu un financement lors d'un précédent cycle du FIRI peut-elle présenter une nouvelle demande ?

- **Oui**, mais les communautés ne peuvent pas demander de financement supplémentaire pour poursuivre un projet existant.
- Toutefois, elles peuvent présenter une demande pour un nouveau projet visant à réduire l'itinérance pour une population cible différente, en améliorant un autre point de données sur les entrées dans l'itinérance et les sorties, ou en adaptant un projet existant afin de tester une nouvelle approche ou de mettre en œuvre un changement.

Note : Les initiatives qui s'appuient sur les leçons tirées de précédents projets doivent démontrer leur portée et leur impact.

Qu'est-ce qu'un répertoire de données individualisées ?

Les données individualisées forment un répertoire en temps réel de toutes les personnes connues qui sont actuellement en situation d'itinérance dans une communauté en particulier.

Il s'agit d'un ensemble de points de données qui permettent d'appuyer l'accès coordonné, de déterminer les ménages et individus à loger en priorité, et de comprendre l'afflux d'entrées dans l'itinérance et de sorties au niveau des systèmes.

En somme, ces données exploitables en temps réel facilitent le triage des services, l'évaluation de la performance du système de gestion de l'itinérance, et la défense des droits en vue de demander la création de politiques et de ressources essentielles pour mettre fin à l'itinérance.

Le recours aux données individualisées constitue un changement de paradigme subtil, mais majeur par rapport à l'utilisation des « listes par nom », parfois interprétées comme des données autonomes.

En outre, les données individualisées désignent la totalité dynamique des données spécifiques à une personne en situation d'itinérance. Elles se trouvent dans une base ou un système de données sur l'itinérance pour l'ensemble d'une communauté en particulier.

Des informations et des ressources complémentaires à ce sujet sont disponibles sur la page des [données individualisées](#) sous l'onglet « Ressources » du site web de Prêt pour zéro Canada

Mises à jour sur les exigences de Vers un chez-soi par rapport aux données individualisées

Si vous recevez un financement de Vers un chez-soi, veuillez noter que les communautés doivent dorénavant transitionner des méthodes actuelles servant à mesurer les données agrégées sur l'afflux d'entrées vers l'itinérance, l'itinérance active et les sorties vers le logement vers la méthodologie canadienne créée par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). Cette méthodologie exige l'usage du Rapport sur les résultats communautaires (RRC).

Dans le cadre du processus de dépôt des déclarations d'intérêt et, ensuite, des demandes, l'ACMFI peut évaluer le système de gestion de l'information sur l'itinérance (SGII) actuel d'une communauté et son usage du RRC, son degré de préparation à l'utiliser ou ses plans de transition en vue de l'utiliser.

Veuillez communiquer avec votre/vos conseiller·e(s) en amélioration ou avec le HRIF@caeh.ca pour toute question en lien avec l'adoption de la méthodologie canadienne.

Prochaines étapes

Quand saurai-je si j'ai été invité·e à envoyer une demande ?

- Tous les organismes ayant déposé une déclaration d'intérêt seront avisés du statut de leur dossier, à savoir s'ils sont invités à envoyer une demande, d'ici le **30 mars 2026**.

Si ma déclaration d'intérêt est refusée, puis-je en envoyer une nouvelle lors d'un prochain cycle?

- Oui, nous invitons les organismes demandeurs refusés à soumettre une nouvelle demande lors d'un prochain cycle. L'ACMFI peut vous aider à améliorer votre proposition de projet.

Quand pourrai-je soumettre une déclaration d'intérêt pour le prochain cycle du FIRI ?

- Le quatrième tour du FIRI débutera pendant l'été 2026. Toute l'information à jour se trouvera sur le site web du FIRI.

Dois-je envoyer une nouvelle DI si j'en ai déjà envoyée une lors d'un cycle passé mais qu'elle a été refusée?

- Si vous avez travaillé avec l'équipe de l'ACMFI pour améliorer votre proposition de projet, vous n'aurez peut-être pas besoin de soumettre une nouvelle DI. Veuillez consulter votre conseiller·e en amélioration ou envoyer un courriel au hrif@caeh.ca pour vérifier.

Téléchargez une copie de la liste de verification sur le site web du FIRI



Liste de vérification pour les exigences du FIRI		
La liste de vérification suivante contient les critères d'admissibilité. Vous pouvez l'utiliser pour vous préparer avant de soumettre votre DI.		
Note : Nous invitons les communautés qui ne répondent actuellement pas à tous les critères d'admissibilité à envoyer leur déclaration d'intérêt (DI) quand même. Utilisez l'espace fourni dans la DI pour nous faire part d'éléments contextuels additionnels par rapport à vos efforts et à vos plans. Bien que l'admissibilité soit exigée pour l'obtention de financement, les projets qui ne sont pas encore prêts peuvent recevoir des orientations et un soutien afin de renforcer leur future mise en candidature. Nous pouvons aussi partager votre DI avec le CNASA afin qu'il la revise et offre du soutien additionnel.		
N°	ACTIVITÉS	☒
1	Vous êtes l'entité communautaire (EC) de Vers un chez-soi pour le volet Communautés désignées, Itinérance chez les Autochtones ou Itinérance dans les territoires, OU vous êtes l'organisme principal participant à Prêt pour zéro Canada (PPZ-C) • Si cela ne vous correspond pas, vous avez communiqué avec l'EC ou l'organisme principal participant à PPZ-C dans votre communauté afin de collaborer sur un projet (Note : l'organisme principal PPZ-C doit être l'organisme qui dépose la DI)	
2	Vous avez étudié les données de votre communauté et pouvez identifier une amélioration nécessaire qui, selon vous, permettra la réduction de l'itinérance la plus importante possible.	
3	Vous avez choisi une population admissible (Rappel sur les populations prioritaires : les personnes en situation d'itinérance hors refuge ou chronique et les ancien-ne-s combattant-e-s).	
4	Vous avez des données de qualité confirmées par l'ACMFI à propos de votre population cible.	
5	Les organismes partenaires nommés dans la demande ont été consultés et sont au courant du fait qu'ils sont nommés. Vous avez eu des conversations significatives au sujet de votre collaboration. Cet aspect est particulièrement important pour les prestataires de services et les organismes et menés par des personnes autochtones.	
6	Tous les mois, vous êtes en mesure d'envoyer vos données agrégées à jour et à temps sur l'afflux d'entrées en itinérance, sur les sorties vers le logement et sur les personnes en situation d'itinérance active à l'ACMFI.	
7	Vous êtes disposé-e-s à assurer le suivi des progrès, à apprendre et à vous adapter pendant la mise en œuvre du projet. Vous acceptez de partager vos apprentissages avec l'ACMFI et les collectivités partout au pays.	
8	Vous acceptez de rencontrer votre conseiller-e en amélioration (CA) au moins une fois par mois pour	

Cette liste de vérification est un outil pour vous aider dans la préparation avant d'envoyer votre déclaration d'intérêt (DI). Son usage est à votre discrétion : vous n'avez pas besoin de l'envoyer à l'ACMFI. Vous devez seulement remplir et envoyer votre DI, qui sera utilisée pour déterminer l'admissibilité.

Séance d'information à venir

- **Organismes menés par des personnes autochtones et EC du volet IA :** 25 février 2026 à 14 h HNE (pour y assister, envoyez un courriel à lisaS@nihc-cnasa.ca)

*Animée par le **Conseil national autochtone sur le sans-abrisme (CNASA)**, cette séance vous permettra d'approfondir vos connaissances sur les débouchés possibles et sur les implications qui découlent d'un financement du FRI et sur des sujets comme la gestion des données individualisées de qualité, la conception et l'évaluation de projets ainsi que la souveraineté des récits et la diffusion des savoirs. Cette séance d'information s'adresse à tous les organismes menés par des personnes autochtones et aux EC financées par l'entremise du volet Itinérance chez les Autochtones du programme Vers un chez-soi (incluant les EC qui reçoivent du financement du volet IA et Communautés désignées)*

Des questions?

Utilisez la section
Questions/Réponses ou le
clavardage ('chat') pour les poser.



Fonds d'innovation
**pour réduire
l'itinérance**



HRIF@caeh.ca